

Maisons-Alfort, le 13 avril 2018

Communiqué de presse

Veillez au bon usage des antiparasitaires pour le traitement des animaux de compagnie !

Le retour des beaux jours signifie le retour des parasites : tiques, puces ou moustiques qui peuvent être à l'origine de pathologies graves chez les animaux voire de maladies transmissibles à l'homme. Pour protéger nos animaux domestiques, le recours à des antiparasitaires externes est une solution efficace. Ces antiparasitaires permettent de traiter et/ou de prévenir les infestations des animaux par ces insectes. Il convient cependant de veiller au bon usage de ces médicaments vétérinaires !

Chacun des antiparasitaires utilisés en médecine vétérinaire est soumis à une autorisation de mise sur le marché délivrée, sur la base d'une évaluation bénéfique/risque **pour une espèce animale donnée**, par l'Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV), l'une des composantes de l'Anses. En vente chez les pharmaciens, les vétérinaires, mais également dans les grandes surfaces et jardineries, ces médicaments vétérinaires ne sont pour autant pas anodins et nécessitent de mettre en œuvre les précautions d'emploi préconisées par l'Agence lors de chaque utilisation.

Utilisez le médicament vétérinaire adapté pour traiter votre animal

Les autorisations de mise sur le marché des médicaments vétérinaires sont délivrées pour une espèce animale donnée. **Il est donc important de respecter l'espèce animale pour laquelle est destiné chaque médicament vétérinaire !**

L'Anses enregistre régulièrement des effets indésirables graves, voire mortels, chez des chats traités avec des antiparasitaires externes à base de perméthrine qui sont destinés aux chiens. Ces médicaments peuvent entraîner des troubles neurologiques (tremblements, convulsions, ataxie, agitation, coma) associés parfois à des signes digestifs, pouvant être mortels pour le chat. Quelques gouttes peuvent suffire à induire des effets graves chez les chats les plus sensibles.

Santé humaine : respectez les conditions d'emploi des médicaments vétérinaires

Des effets indésirables chez l'homme peuvent survenir par contact avec les animaux traités ou bien par contact direct avec le médicament vétérinaire lors de l'administration à l'animal. Cela peut également survenir suite à une erreur de manipulation, d'utilisation ou par ingestion accidentelle. Pour éviter la survenue de ce type d'effets, veillez au strict respect des conditions d'emploi indiquées dans la notice d'utilisation fournie avec chaque produit :

- Lavez-vous les mains après utilisation,
- Rincez à l'eau avec soin la peau ou les yeux en cas d'exposition accidentelle ou de projections,
- Ne pas fumer, boire ou manger pendant l'application,
- Ne manipulez pas et ne laissez pas les enfants jouer avec les animaux traités tant que le site d'application n'est pas sec ou après un délai prescrit lorsque celui-ci est mentionné dans la notice.

Il est préférable de traiter les animaux en début de soirée et de ne pas laisser les animaux venant d'être traités dormir avec leurs maîtres, en particulier avec des enfants.

N'utilisez pas d'antiparasitaires destinés aux animaux pour traiter les poux des enfants !

Les médicaments vétérinaires autorisés pour les traitements antiparasitaires, insecticides ou acaricides sont destinés aux animaux de compagnie et **ne doivent en aucun cas être utilisés pour le traitement des poux chez les enfants**. En cas d'infection par les poux, il est recommandé d'utiliser les traitements adaptés, notamment en fonction de l'âge de l'enfant, en prenant conseil auprès de professionnels de santé (pharmaciens, médecins).

Contacts presse : 01 49 77 13 77 / 22 26 - presse@anses.fr
www.anses.fr

Suivez l'Anses sur

